

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.940
9 septembre 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 septembre 2003, à 10 h 15

Président: M^{me} Kuniko INOBUCHI (Japon)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 940^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais d'emblée accueillir chaleureusement parmi nous, au nom de la Conférence et à titre personnel, le nouveau représentant permanent du Canada, l'Ambassadeur Paul Meyer, et l'assurer de notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

Je saisis cette occasion pour faire nos adieux à l'Ambassadeur de Belgique, M. Jean Lint, qui quittera la Conférence du désarmement afin d'assumer d'autres tâches importantes. L'Ambassadeur Lint a représenté le Gouvernement belge à la Conférence dès 1999 avec une autorité remarquable, de réels talents de diplomate et un sens politique aigu. Nous lui sommes tous redevables d'avoir cherché avec persévérance, alors qu'il présidait la Conférence, à faire intervenir le consensus sur un programme de travail. Les efforts qu'il a déployés à cet égard de concert avec l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Salah Dembri, l'Ambassadeur de Colombie, M. Camilo Reyes Rodriguez, l'Ambassadeur de Suède, M. Henrik Salander, et l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Enrique Vega, ont été couronnés d'une initiative intergroupes unique relative à un programme de travail de la Conférence dont le texte a été publié sous la cote CD/1693, puis révisé. Cette initiative, communément dénommée la «proposition des cinq Ambassadeurs», a suscité un large appui auprès des membres de la Conférence, qui y ont vu un moyen possible de surmonter les divergences de vues au sujet du programme de travail et de faciliter le commencement rapide de travaux de fond ici.

L'Ambassadeur Lint a également participé aux travaux d'autres conférences relatives au désarmement, auxquels il a apporté ses connaissances profondes des questions tant de procédure que de fond. Son attachement sans faille au renforcement et à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres lui a valu la distinction méritée d'être élu Président de la quatrième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, fonctions qu'il remplit avec dévouement et des talents de diplomate uniques.

Je suis sûr que vous tous vous joindrez à moi pour lui adresser ainsi qu'à sa famille nos meilleurs vœux.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Nigéria, de la France, du Bélarus, de la Belgique, de l'Algérie et de la République islamique d'Iran. Pour ma part, je ferai quelques observations finales avant de clore la session de 2003 de la Conférence du désarmement.

Toutefois, avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je vous invite à officialiser l'accord intervenu provisoirement aux séances plénières informelles sur le projet de rapport annuel publié sous la cote CD/WP.531, auquel s'ajoutent les modifications publiées sous la cote CD/WP.532.

À ce propos, je vous informe que, le vendredi 5 septembre 2003, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, a soumis au nom des auteurs, pour publication, le texte de la proposition intergroupes, tel que modifié par l'Ambassadeur Lint à la 932^e séance plénière; ce texte modifié a paru sous la cote CD/1693/Rev.1. Ce fait doit être reflété dans le rapport de la Conférence.

(La Présidente)

En conséquence, j'ai fait tenir hier par télécopie aux Coordonnateurs de groupe les modifications proposées, qui sont purement factuelles et techniques. Le texte des paragraphes modifiés vous a été distribué pour vous faciliter la tâche et se lit comme suit:

[15.] À la 916^e séance plénière, le 23 janvier 2003, l'Ambassadeur de Belgique, M. Jean Lint, prenant également la parole au nom de l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Salah Dembri, de l'Ambassadeur de Colombie, M. Camilo Reyes Rodriguez, de l'Ambassadeur de Suède, M. Henrik Salander, et de l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Enrique Vega, a présenté une initiative intergroupes relative à un programme de travail de la Conférence (CD/1693). À la 932^e séance plénière, le 26 juin 2003, l'Ambassadeur Lint a proposé, au nom des cinq Ambassadeurs, d'apporter certaines modifications à la proposition considérée (dont il a été tenu compte ultérieurement dans le document CD/1693/Rev.1). Cette initiative a été saluée. Tout un éventail de délégations y ont apporté leur appui. Certaines délégations ont indiqué que, tout en nourrissant quelques inquiétudes au sujet de certains éléments de la proposition, elles ne s'opposeraient pas à un consensus sur cette dernière ou sur sa version modifiée. D'autres ne se sont pas prononcées.

Il convient aussi de modifier le paragraphe 36 de sorte qu'il se lise comme suit:

Afin de commencer rapidement des travaux de fond à sa session de 2004, la Conférence a prié la Présidente en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, notamment celle qui figure dans le document CD/1693/Rev.1, ainsi qu'aux vues qui seraient exprimées et aux discussions qui auraient lieu, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

Je constate que toutes les délégations sont en mesure d'accepter les paragraphes 15 et 36 ainsi modifiés.

Étant donné que nous avons pu examiner le projet de rapport annuel de très près, paragraphe par paragraphe, aux séances plénières informelles du jeudi 28 août et du mardi 2 septembre 2003, outre que nous avons examiné toutes les modifications à apporter à ce projet de rapport et que les délégations acceptent les modifications factuelles que je viens de proposer, je vais maintenant passer à l'adoption formelle de l'ensemble du projet de rapport annuel de la Conférence, tel qu'il a été modifié, sans en reprendre l'examen paragraphe par paragraphe ou section par section.

Je tiens à souligner auparavant que le secrétariat ajoutera tous les chiffres – tels que le nombre de séances ou la date de l'adoption du rapport – dans les espaces laissés en blanc à cet effet dans le rapport. En outre, la mention de tous les documents soumis au secrétariat avant l'adoption du projet de rapport sera ajoutée aux listes, dans les sections correspondantes.

(La Présidente)

Puis-je considérer que l'ensemble du projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement tel qu'il figure dans le document CD/WP.531, avec les modifications publiées sous la cote CD/WP.532 et les modifications apportées oralement aux paragraphes 15 et 36, est adopté?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Le secrétariat publiera le rapport comme document officiel de la Conférence dans toutes les langues officielles dès que possible.

Nous allons à présent entamer nos débats. Je donne la parole au premier orateur inscrit sur la liste, le représentant du Nigéria, M. Biodun Owoseni.

M. OWOSENI (Nigéria) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, la délégation nigériane vous adresse ses très vives félicitations à l'occasion de l'accession du Japon à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pourrez compter sur notre coopération tout au long de votre mandat, qui prendra fin en janvier 2004, au terme de l'intersession, pendant laquelle d'importantes consultations seront tenues et des résolutions significatives seront adoptées concernant les voies à suivre en matière de désarmement mondial. Je saisis cette occasion pour féliciter vos prédécesseurs de leur gestion avisée des travaux de la Conférence en 2003.

La présente séance plénière étant la dernière de la session de 2003 de la Conférence du désarmement, il nous paraît opportun de faire l'analyse critique des faits intervenus à la Conférence au cours de l'année écoulée et de partager avec les autres délégations nos vues sur l'impasse dans laquelle se trouve l'instance, ainsi que sur les initiatives auxquelles nous comptons participer pendant l'intersession et plus précisément à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, si possible conjointement avec la délégation japonaise et celles d'autres pays, en vue d'amener la Conférence du désarmement à entreprendre des travaux de fond en 2004.

Cela fait maintenant sept ans – depuis 1996 – qu'il n'y a pas eu d'accord sur un programme de travail et encore moins de négociations réelles relatives au désarmement. Cette conférence a été créée en 1978 en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, ayant principalement pour rôle de mener des négociations de fond sur des questions prioritaires relatives au désarmement. Il importe que la Conférence soit à la hauteur de ses tâches sous peine de devenir obsolète et que nous conjuguions nos efforts pour en relancer les travaux. Alors que la situation mondiale sur le plan de la sécurité reste explosive et que des menaces nouvelles surgissent sans que les problèmes soient réglés, la paralysie de la Conférence, si elle se poursuit, ne peut que desservir la communauté internationale, aussi s'agit-il de faire sortir l'instance de cette impasse.

C'est dans cet esprit que la délégation nigériane a appuyé la proposition intergroupes des cinq Ambassadeurs et qu'elle se félicite des concessions faites récemment à ce sujet par la Fédération de Russie et la Chine. Nous considérons que, telle qu'elle est formulée aujourd'hui, cette proposition offre à la Conférence une bonne base à partir de laquelle elle puisse convenir

(M. Owoseni, Nigéria)

d'un programme de travail pour 2004. En conséquence, nous encourageons vivement les quelques délégations qui ne l'ont pas encore fait à l'approuver afin qu'il soit possible de dégager le consensus nécessaire pour engager des travaux de fond.

De toutes les questions de désarmement, celle du désarmement nucléaire est sans aucun doute la toute première priorité de la communauté internationale. Madame la Présidente, en tant que ressortissante d'un pays qui a subi il y a 58 ans des attaques dévastatrices à la bombe atomique, vous mesurez indubitablement l'importance que revêtent la paix et le désarmement face à la menace terrifiante que présentent pour l'humanité les arsenaux nucléaires détenus aujourd'hui par une poignée d'États. Les deux bombes atomiques lancées sur Hiroshima le 6 août, puis sur Nagasaki le 9 août 1945, ont fait 160 000 victimes sur le coup et au moins 50 000 par la suite, qui sont mortes des effets du rayonnement. Le rendement de la bombe d'Hiroshima n'était que de 12,5 kilotonnes. Les réalités sur le plan nucléaire ont bien changé: des trois bombes atomiques que possédait un seul pays en 1945, nous sommes passés à plus de 16 500 armes nucléaires opérationnelles et à plus de 36 500 ogives, que se partagent cinq puissances nucléaires, sans compter celles que posséderaient d'autres États nucléarisés ou d'États dont on soupçonne qu'ils pourraient en posséder. À chaque décennie qui s'est écoulée depuis la Deuxième Guerre mondiale, deux pays en moyenne se sont dotés de l'arme nucléaire. En terme de puissance explosive, l'ensemble des arsenaux nucléaires du monde se chiffre à environ 12 mégatonnes, ou environ 12 milliards de tonnes de TNT, ce qui équivaut, en puissance destructive et en rendement global, à environ un million de bombes telles que celle qui a été lancée sur Hiroshima. Des études d'experts ont fait apparaître que, si ces arsenaux nucléaires énormes, ou même une toute petite partie de ces armes, venaient à être utilisés pendant un conflit, la civilisation humaine telle que nous la connaissons aujourd'hui serait annihilée par les effets combinés du souffle, de la chaleur et du rayonnement, tandis que les retombées s'étendraient à des milliers de kilomètres à la ronde, tuant des millions de personnes. Même s'il y avait des survivants, les vivants, affirme-t-on, envieraient les morts alors qu'ils verraient l'écosystème de la planète subir la désolation de l'hiver nucléaire et qu'ils connaîtraient les temps sombres d'une vie primitive. Ce ne serait pas là les seules conséquences terribles d'une guerre nucléaire. Tout indique que les armes nucléaires ne sauraient avoir quelque utilité militaire justifiable.

Il ne fait aucun doute que la délégation nigériane se déroberait à son devoir en se laissant duper au point de croire qu'un monde où existe la possibilité si terrible d'un conflit nucléaire apocalyptique et dont tous les habitants vivent sous la menace d'une épée de Damoclès est un lieu de paix et de sécurité. Pire encore, la mise au point, la fabrication, le stockage et le perfectionnement technologique qualitatif sans relâche des ogives nucléaires et de leurs vecteurs, tout comme le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent sans la moindre honte à faire fond sur ces arsenaux dans leur stratégie de sécurité nationale et leur doctrine de guerre, doivent inciter la communauté internationale à ne pas fléchir et à continuer d'accorder prioritairement son attention à la question du désarmement nucléaire et de l'élimination complète des armes de ce type.

(M. Owoseni, Nigéria)

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 ont marqué des pas réellement constructifs dans cette voie. Le Nigéria appelle de ses vœux la mise en œuvre effective et l'exécution symétrique du TNP, de même que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais. En attendant l'entrée en vigueur de ce dernier, tous les pays devraient appliquer un moratoire sur les essais nucléaires. De toute évidence, la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire vont de pair et se renforcent l'un l'autre, pour autant que les puissances nucléaires accomplissent le devoir accepté et tiennent résolument l'engagement qu'elles ont pris de poursuivre de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire. Par-dessus tout, la Conférence du désarmement, ayant atteint l'objectif qui consistait à faire intervenir des accords multilatéraux sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques, par les conventions de 1972 et de 1993, respectivement, doit logiquement s'attacher maintenant, à titre prioritaire, à négocier une convention interdisant les armes nucléaires, qui, en tant qu'armes de destruction massive les plus létales, constituent, selon la conviction exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 57/56, la menace la plus grave pour l'humanité et pour la survie de la civilisation. Tout en mesurant les difficultés qu'il y aurait à faire intervenir un accord sur cette question, nous continuons de croire que rien n'est impossible et que la Conférence du désarmement doit, sans abdiquer, s'efforcer de régler le problème.

La question des garanties de sécurité négatives est étroitement liée à celle du désarmement nucléaire et poursuit la Conférence sur le désarmement depuis de nombreuses années sans que celle-ci n'enregistre de progrès dans l'élaboration d'un accord international juridiquement contraignant et efficace qui garantisse les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de telles armes. La délégation nigériane est fermement convaincue que la non-prolifération nucléaire ne sera réellement durable que si les États qui ont renoncé, par les instruments internationaux voulus ou des traités régionaux, à mettre au point ou détenir des armes nucléaires reçoivent eux-mêmes l'assurance, par des engagements juridiquement contraignants analogues, que leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté seront à l'abri de l'emploi ou de la menace de telles armes. En transformant les garanties disparates qu'elles ont données en une obligation unique et juridiquement contraignante, les puissances nucléaires non seulement s'acquitteront de leurs propres obligations en matière de désarmement, en vertu de l'article VI du TNP, et démontreront ainsi leur attachement effectif à la non-prolifération nucléaire, ce qu'elles ont entrepris de leur plein gré à la Conférence d'examen de 2000, mais encore protégeront mieux le régime établi par le TNP contre tout nouveau revers évitable.

La délégation nigériane prend acte, Madame la Présidente, des efforts que vous déployez ici et ailleurs autour du problème du commerce illicite d'armes légères. Nous saluons particulièrement les contributions de tout premier ordre que vous avez apportées en tant que Présidente de la première Réunion biennale des États qui s'est tenue à New York du 7 au 11 juillet 2003 afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le représentant de notre pays a été l'un des 15 Vice-Présidents de cette réunion, à laquelle nous avons participé activement en tant que président du groupe africain. Dans le message qu'il a adressé à la Réunion, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

(M. Owoseni, Nigéria)

M. Kofi Annan, a qualifié à juste titre les armes légères de fléau mondial auquel il faut mettre fin puisqu'il fait en moyenne un million de victimes chaque année, soit environ 60 chaque heure, dont 90 % sont des femmes et des enfants. Nous sommes donc d'accord avec le Secrétaire d'État norvégien aux affaires étrangères, M. Kim Traavik, pour dire, comme il l'a fait ici même le 2 septembre dernier, que, vu les pertes en vies humaines dont elles sont la cause, les armes légères sont à l'évidence des armes de destruction massive et constituent une réelle menace à la sécurité humaine. Étant donné que les conflits armés locaux dans diverses régions du monde et en particulier dans l'Afrique subsaharienne sont menés principalement aux armes classiques, les conséquences et les coûts politiques, sociaux et économiques en sont vraiment énormes.

Outre le nombre extrêmement important de victimes que font les armes légères, les conséquences plus larges de leur prolifération doivent retenir toute notre attention car celle-ci peut alimenter des conflits, menacer la paix et l'aide humanitaire, saper le respect du droit et entraver le développement. Il en va de même du rapport entre le commerce illicite d'armes légères, d'une part, et de la criminalité organisée transfrontière, du terrorisme et de l'exploitation illicite des ressources minérales dans des situations de conflit, d'autre part. Qu'ils soient ou non le théâtre de conflits armés internes, les États africains subissent les ravages du commerce illicite des armes légères. N'est-il pas stupéfiant que diverses armes perfectionnées fabriquées ailleurs qu'en Afrique se retrouvent si aisément entre les mains de rebelles dans des situations de conflit, que ce soit en Angola, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire ou au Libéria, tandis que ces rebelles agissent aussi en tandem ou en partenariat avec des étrangers qui exploitent abusivement des ressources minérales ainsi qu'avec des terroristes nouveaux? Il importe donc au plus haut point que les efforts faits pour lutter contre le terrorisme et assurer la paix et la sécurité internationales soient aussi axés sur l'élimination du commerce illicite des armes considérées, grâce à un renforcement de la coopération internationale. Nous avons l'espoir que, par le rapport qu'il remettra à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa cinquante-huitième session, le Groupe d'experts gouvernementaux établi par le Secrétaire général ouvrira la voie à la négociation, dans le cadre voulu, d'un accord international juridiquement contraignant qui donnerait aux États la possibilité d'assurer l'identification et la traçabilité des armes légères, le but étant d'en juguler la prolifération et le commerce illicite. Nous croyons que cela peut effectivement se réaliser si les États en imposent la responsabilité aux fabricants et aux fournisseurs de ces armes. La délégation nigérienne collaborera avec d'autres délégations à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale sur cette question, à laquelle s'intéressent de près la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine et qui revêt une grande importance pour la paix, la sécurité et la stabilité des peuples de notre continent.

Au moment de conclure la présente intervention, la délégation nigérienne ne peut que noter avec un vif plaisir la présence ici des jeunes diplomates et représentants des gouvernements de divers pays du monde qui sont les boursiers de 2003 du Programme de bourses d'études et de formation en matière de désarmement. L'initiative visant à créer ce programme, dont le Nigéria a été le fer de lance, a été menée en 1978 à New York, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, par celui qui était alors Représentant permanent du Nigéria à l'Office des Nations Unies à Genève, l'Ambassadeur Olu Adeniji, lequel est aujourd'hui le Ministre nigérien des affaires étrangères et prête toujours un vif intérêt

(M. Owoseni, Nigéria)

aux questions relatives au désarmement. En outre, le premier coordonnateur du Programme a été pendant plusieurs années un Nigérian. Le Programme de bourses d'études et de formation peut continuer à compter sur l'appui sans réserve du Nigéria dans les années à venir.

De même, le Nigéria continuera à appuyer d'autres efforts visant à faciliter des progrès en matière de désarmement, notamment les programmes de sensibilisation menés par l'ONU et la campagne en faveur de la participation des organisations non gouvernementales et de la société civile aux travaux des instances de désarmement, y compris la Conférence, en raison de l'impact constructif qu'ont les uns et les autres.

En 25 ans, le programme de bourses a formé un important réservoir de représentants des États Membres de l'ONU, dont nombre occupent aujourd'hui des postes élevés dans le domaine du désarmement, chez eux ou au sein des missions multilatérales de leur pays à l'étranger. La vigueur même de ce programme, qui est un legs de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle a aussi été établie la Conférence du désarmement, est un hommage à la prévoyance dont ont alors fait preuve les États Membres.

Il y a 21 ans, en 1982, alors que certains d'entre nous et notamment l'Ambassadeur de Malaisie à la Conférence, M. Rajmah Hussain, étions boursiers du Programme de bourses d'études et de formation, la guerre froide et, entre autres, les tensions Est-Ouest qui en découlaient étaient à leur comble. Certes, le monde a évolué dans l'intervalle à bien des égards – fort heureusement, la guerre froide a pris fin et la polarisation idéologique s'est atténuée. Toutefois, il est bien des choses qui n'ont guère changé, si ce n'est d'aspect, ce qui crée des problèmes imprévus. Les sentiments d'appréhension et d'insécurité, le sous-développement et les pandémies n'ont pas diminué. Le terrorisme, les armes de destruction massive et les nouvelles situations de conflit prolifèrent et mettent à mal nos entreprises collectives. Des ressources trop rares qu'il faudrait consacrer au développement socioéconomique sont encore absorbées par de très gros budgets militaires. Par-dessus tout, nous n'avons pas encore jugulé la menace des armes nucléaires tandis que le complexe militaro-industriel continue à élaborer, en mettant les bouchées doubles, des systèmes d'armes de types nouveaux et encore plus dévastateurs. Alors que nous devons forger de nouveaux instruments pour venir à bout des réalités et des défis nouveaux, nous devons aussi prendre soin de ne pas nous défaire d'instruments anciens dont certains nous ont bien servi dans le passé. Quels que soient les mécanismes auxquels nous ayons recours, ceux-ci doivent, cependant, être rattachés à des solutions multilatérales s'intégrant à une architecture collective d'une sécurité non diminuée de tous les pays. C'est là un impératif dont doit tenir compte la Conférence du désarmement, sans quoi elle perdra toute vitalité et toute utilité dans les années à venir.

Je terminerai cette intervention en citant les paroles immortelles de Robert Cecil (1865-1958) que l'on trouve au-dessus des portes de la salle du Conseil où siège la Conférence du désarmement: *«Here is a great work for peace, in which all can participate. The Nations must disarm or perish, be just and fear not»* (Voici une grande œuvre que nous pouvons accomplir en faveur de la paix et à laquelle tous peuvent participer. Les nations doivent désarmer ou périr, être justes et faire preuve de courage). Cela devrait nous servir de mot d'ordre tandis que nous axerons nos efforts sur les travaux de fond à engager à la Conférence en 2004.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration très importante ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. J'invite maintenant le représentant de la France, l'Ambassadeur Rivasseau, à prendre la parole au nom des États participant à l'Initiative de sécurité et de lutte contre la prolifération.

M. RIVASSEAU (France) (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal et du Royaume-Uni dans le but de faire connaître à la Conférence les résultats de la réunion tenue la semaine dernière à Paris dans le cadre de l'Initiative de sécurité et de lutte contre la prolifération. Nous prions le secrétariat de la Conférence de bien vouloir faire distribuer à la présente séance plénière un document où sont repris ces résultats. Nous avons l'espoir que cette contribution alimentera utilement les débats sur les travaux futurs de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rivasseau de son intervention et du rapport fait à la Conférence sur les efforts déployés par le groupe de pays aux noms desquels il a pris la parole. J'invite à présent le représentant du Bélarus, M. Vladimir Malevich, à prendre la parole.

M. MALEVICH (Bélarus) (traduit du russe): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole alors que vous dirigez les travaux de cette instance importante, je veux d'emblée vous féliciter de votre accession à ce poste et vous adresser tous mes vœux de succès. Vous pourrez compter sur le plein appui de la délégation bélarussienne aux efforts que vous entreprendrez.

J'ai le plaisir de vous informer que, le 3 septembre 2003, à l'issue de la procédure interne voulue, la République du Bélarus a transmis au Dépositaire ses instruments d'adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Conformément à la Constitution de notre pays, le Gouvernement bélarussien fonde sa politique extérieure sur le principe du non-recours à la force ou à la menace de la force. Le Bélarus a proclamé de son plein gré en 1995 un moratoire sur les exportations de mines antipersonnel et s'est tenu rigoureusement à ce moratoire dans l'intervalle. Nous estimons que l'emploi de mines antipersonnel dans des situations de conflit suscite, pour la vie et la santé des civils et en particulier des enfants, des risques qui perdurent longtemps après la cessation des hostilités, puisqu'il faut, pour le déminage des territoires, disposer de ressources financières importantes. Le Gouvernement bélarussien voit dans l'adhésion du pays à la Convention d'Ottawa une contribution de notre République à l'interdiction complète de ce type d'armes, comme au renforcement de la confiance et des relations de bon voisinage entre les États. En même temps, en adhérant à cette convention, le Bélarus, qui occupe le septième rang des pays du monde de par l'importance de ses stocks de mines, d'ailleurs hérités de l'ancienne URSS, compte sur une aide internationale et en premier lieu des États initiateurs de la Convention pour pouvoir détruire ses stocks dans le délai de quatre ans fixé par la Convention, aide dont cet instrument important prévoit la possibilité.

(M. Malevich, Bélarus)

Madame la Présidente, je voudrais saisir cette occasion pour apporter un soutien sans réserve à l'hommage que vous avez rendu à l'Ambassadeur Lint, notre voisin en ces lieux, et qu'il mérite entièrement. L'adhésion du Bélarus à la Convention d'Ottawa coïncidant avec la réaffectation de l'Ambassadeur Lint à d'autres fonctions, ce dernier peut y voir un modeste couronnement des efforts inlassables qu'il a déployés en vue d'universaliser véritablement cet important instrument international. Je lui souhaite de tout cœur un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration très importante et lui sait gré d'approuver les paroles que j'ai adressées à l'Ambassadeur Lint. J'invite à présent le représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Lint, à prendre la parole.

M. LINT (Belgique): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous remercier pour les paroles aimables que vous avez eues à mon égard et à vous féliciter pour la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement, mais aussi à vous assurer de ma totale collaboration. Je suis convaincu que votre engagement personnel et votre dynamisme nous permettront d'avancer sur le chemin difficile menant à un compromis sur notre programme de travail.

C'est avec des sentiments mitigés que je prends la parole pour la dernière fois à la Conférence du désarmement. Nous sommes tous conscients de nos difficultés dans cette enceinte. Je voudrais toutefois commencer sur une note positive.

Grâce au mécanisme de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel que j'ai présidé pendant un an, les membres de la communauté internationale travaillent ensemble à la recherche d'une solution responsable à la menace présentée par les mines antipersonnel. Rarement un message de cette communauté a été aussi clair et cohérent en matière de désarmement, à savoir que le monde ne tolérera plus ces armes lâches et meurtrières. Notre action prouve que l'approche multilatérale est la seule solution dans le domaine du désarmement et de l'action humanitaire, puisque c'est par la coopération entre les États et avec la société civile que nous pourrions apporter une solution permanente à la souffrance humaine causée par ces armes. Je peux confirmer que cette approche est vivante et se porte bien et que la balle est dans le camp des États qui restent en dehors de la Convention. Nous avons tous pour tâche de trouver une solution à ce problème humanitaire et ceux qui sont directement impliqués dans ce problème ont le devoir de faire partie du processus. Depuis la quatrième Assemblée des États parties, l'an dernier, la Gambie, la République centrafricaine, Chypre, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste, la Lituanie et le Guyana nous ont rejoints. Le Bélarus, par son adhésion le 3 septembre dernier, qui vient d'être annoncée par mon voisin de droite et ami, est devenu le quarantième État membre de la Conférence et le cent trente-sixième État du monde à se joindre à la Convention. Je profite de l'occasion pour féliciter ces huit États et en particulier le Bélarus. Je suis, aussi, heureux que certains États représentés dans cette assemblée et certains en dehors de celle-ci ont pris des mesures significatives pour rejoindre ceux qui ont déjà accepté la Convention. Le 19 mars 2002, le Parlement grec approuvait la Convention. Le 12 mars 2003, l'Assemblée nationale turque approuvait une loi d'adhésion à la Convention et le 3 mai 2003, les Ministres grec et turc des affaires étrangères confirmaient leur engagement de déposer simultanément

(M. Lint, Belgique)

leurs instruments auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le 20 juin 2003, le Parlement de la Serbie-et-Monténégro adoptait une loi d'adhésion à la Convention. Le 22 juillet, le Président du Burundi signait l'instrument de ratification de son pays. Le 10 août, le Conseil des ministres du Soudan décidait de ratifier la Convention. J'encourage ces cinq États à déposer leurs instruments avant la cinquième Assemblée des États parties qui se tiendra la semaine prochaine à Bangkok. Outre les 136 États qui ont accepté la Convention, 10 États l'ont signée mais ne l'ont pas encore ratifiée. J'encourage les 4 États signataires qui sont membres de la Conférence du désarmement – l'Éthiopie, l'Indonésie, la Pologne et l'Ukraine – à prendre le plus rapidement possible les mesures pour la ratifier. 21 membres de cette assemblée restent en dehors de la Convention. 13 d'entre eux sont considérés comme étant des producteurs de ces armes inhumaines. Je leur demande d'imposer unilatéralement un moratoire sur les exportations et la production de mines antipersonnel. Je les encourage aussi à adhérer à la Convention dans les meilleurs délais car aucun argument de sécurité nationale ne peut l'emporter sur celui de la sécurité humaine. L'Assemblée annuelle de Bangkok verra la participation de plus de 600 représentants d'États parties et non encore parties. Je saisis cette occasion pour vous inviter tous à participer à cet événement important qui a lieu un an avant la première Conférence d'examen de la Convention.

Madame la Présidente, lorsque j'occupais votre place en juin 2000, j'ai déclaré au moment d'accéder à la présidence que l'heure était à l'urgence et à la transparence. J'ai dit aussi que je ne croyais pas que la communauté internationale puisse admettre que, pour la deuxième année consécutive, une institution disposant d'autant de compétences et de talents ne parvienne pas à convenir d'un programme de travail qui ne l'engagerait en fait qu'à faire son travail. Je dois admettre que je me suis trompé car la communauté internationale semble admettre cet échec depuis six ans. Ce ne sont pourtant pas les efforts et les initiatives qui ont manqué au cours des quatre années que j'ai passées dans cette enceinte. À la fin de ma présidence, me basant sur les propositions de mon collègue et ami l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, j'ai présenté un programme de travail, contenu dans le document CD/1620, qui tenait compte des résultats positifs de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. L'Ambassadeur du Brésil, M. Amorim, qui fut associé à tous mes travaux, a développé ce texte et présenté en août 2000 le document CD/1624, plus connu depuis lors comme la proposition Amorim. L'année 2001 n'a permis aucune avancée sur la base de ce texte. L'année 2002 languissait quand cinq ambassadeurs qui avaient assuré la présidence de la Conférence et, comme ils provenaient d'horizons différents, portaient de sensibilités différentes ont accepté de travailler ensemble pour élaborer un projet de programme de travail qui reprendrait tous les éléments souhaités par les membres de l'institution. Outre l'originalité de l'initiative transrégionale, nous introduisions également une possibilité d'évolution et de modification du projet de texte. Certains l'ont bien compris et ont transformé notre proposition initiale de 2002 en un texte qui, publié sous la cote CD/1693, a recueilli l'appui en plénière d'une large majorité des membres.

Voyant que la Conférence s'enlisait à nouveau au début de la deuxième partie de la session de 2003, j'ai proposé officiellement le 26 juin, au nom des cinq ambassadeurs, une légère modification du texte qui tenait compte des préoccupations exprimées par certaines délégations. Le 7 août, en plénière, l'Ambassadeur de Chine, M. Hu, nous disait qu'il pouvait accepter cette proposition. Il a été suivi en cela par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov,

(M. Lint, Belgique)

et d'autres marques de soutien nous sont parvenues de nombreux pays et groupes. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'officialiser notre proposition modifiée dans un document, qui vous a été distribué ce matin sous la cote CD/1693/Rev.1. J'ai entendu au cours des semaines passées certaines observations perplexes sur l'utilité d'officialiser ainsi cette modification. Je répondrai à cela que notre démarche est logique car elle a toujours été inscrite dans un cadre constructif et évolutif. Si ce texte continue à poser problème à certains, il leur appartient de présenter d'eux-mêmes des améliorations dans l'esprit de souplesse qui caractérise l'approche multilatérale.

Les Cinq ont forgé une approche nouvelle qui permet de dépasser les schismes artificiels et surannés des groupes de la Conférence. Même si trois des cinq Ambassadeurs ont déjà quitté cette assemblée pour prendre d'autres responsabilités, notre initiative demeurera car elle a été mise au service de la Conférence uniquement pour lui permettre d'entamer ses travaux.

Au moment de quitter cette assemblée, je voudrais dire que ce fut un plaisir et un honneur pour moi de travailler avec des diplomates aussi compétents et talentueux et avec un secrétariat aussi dévoué et aussi bien organisé.

Madame la Présidente, Monsieur le Représentant personnel du Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général adjoint de la Conférence, chers collègues et amis, je vous remercie.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Jean Lint, pour sa déclaration très importante et invite à présent le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Mohamed Dembri, à prendre la parole.

M. DEMBRI (Algérie): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'émotion que je viens d'entendre l'intervention de mon collègue et ami Jean Lint, qui va nous quitter. Ce fut pour moi un compagnon de route. Nous avons essayé ensemble de tracer les voies de la créativité au sein de la Conférence du désarmement et c'est avec beaucoup de regret que nous le verrons partir, lui qui a été un élément clef du dispositif de cette conférence. Je le remercie pour tout ce qu'il a fait. Il me semble ainsi qu'une bombe sale s'est abattue sur le groupe des cinq Ambassadeurs, dont je suis apparemment le seul rescapé. J'espère que cette tendance ne va pas se poursuivre, mais je sais aussi que les Ambassadeurs qui nous ont quittés seront remplacés – les nouveaux collègues de Colombie et du Chili, à qui je souhaite la bienvenue, sont là pour prendre la relève – et que mon ami, l'Ambassadeur de Suède, M. Johan Molander, est disposé à de nouvelles aventures sur le terrain de la créativité solidaire et collective. Je voudrais, en dernier lieu, m'acquitter d'un devoir de courtoisie, puisque c'est la première intervention que je fais depuis mon retour, et souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de France, François Rivasseau, que nous connaissons déjà ici et qui a également marqué de son style particulier cette conférence, manifesté une grande intelligence des situations et prouvé ses dons en matière d'analyse prévisionnelle.

Nous achevons aujourd'hui la session de 2003 de la Conférence du désarmement. Cette année encore et pour la septième année consécutive, l'instance n'a pas pu convenir d'un programme de travail. Ce n'est pas faute de volonté ni d'initiatives. Il nous faut bien constater que les choses ne sont pas encore arrivées à maturité et qu'il nous faudra reprendre

(M. Dembri, Algérie)

nos discussions l'année prochaine en vue de parvenir au plus tôt à l'adoption d'un programme de travail, conformément au mandat qui est le nôtre. Il est en effet fort dommageable que la Conférence du désarmement ait traversé une série d'années stériles, qui ont grandement nui à son image, et qu'elle n'ait pu ainsi répondre aux attentes de la communauté internationale en s'efforçant de libérer notre planète des affres de l'apocalypse nucléaire et des autres dangers d'anéantissement et d'holocauste. La Conférence, en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, est à coup sûr le réceptacle naturel des attentes de la communauté internationale et se doit d'y répondre en adoptant un programme de travail général et complet sur la base du décalogue arrêté en 1978, qui reste un axe essentiel de réflexion et un modèle d'action pour tous. Cet organe doit aussi se doter des moyens de suivre les nouvelles données de l'après-guerre froide et traduire dans les faits les dividendes d'un monde que nous voulons tous désormais réconcilié avec lui-même. Cet effort est demandé à chacun de nous. Ici, il est d'autant plus nécessaire et urgent de faire face à des menaces qui n'ont jamais été aussi pressantes car porteuses de réelles inquiétudes. Ces menaces sont multiples. Elles concernent notamment les risques de prolifération nucléaire horizontale ou verticale, le terrorisme international, et l'utilisation d'armes biologiques et chimiques. À ces inquiétudes s'ajoute la mise au point de nouvelles générations d'armes telles que les bombes sales et autres engins destructeurs. Par ailleurs, les nouvelles postures nucléaires rendent possible l'utilisation préventive de l'arme nucléaire, dépassant ainsi tous les horizons de la dissuasion et de la non-utilisation en premier d'une arme de destruction massive. En avril 1999, une alliance militaire affirmait que les armes nucléaires restaient une composante de son dispositif militaire, fragilisant ainsi tous les engagements pris en vertu du TNP et favorisant paradoxalement les risques de prolifération, non seulement des armes nucléaires mais aussi d'États nucléaires. Jamais les accords de sécurité militaire n'ont été mis autant en danger. On sait ce qu'il est advenu du Traité ABM, pierre angulaire de la sécurité internationale. On sait qu'un protocole de vérification fait toujours défaut à la Convention sur les armes biologiques, alors qu'un groupe de travail y a longuement réfléchi. On sait aussi que, après une légère baisse des dépenses militaires durant les années ayant immédiatement suivi la fin de la guerre froide, nous assistons à présent à leur nette augmentation.

Ces dernières évolutions contredisent et compromettent les espoirs nés de la fin de la guerre froide et constituent autant de questions auxquelles il nous faut trouver réponse dans le cadre du multilatéralisme, seul à même d'offrir à nous tous, ici, les garanties nécessaires tenant compte des intérêts et des préoccupations de tout un chacun et des besoins de sécurité collective de la communauté internationale. Toute réaction commune de notre part face à ces évolutions passe nécessairement par la conclusion de traités multilatéraux contraignants, le renforcement des instruments de vérification et l'irréversibilité des engagements pris. À ce titre, dans le cadre du désarmement nucléaire, nous avons enregistré les engagements sans équivoque qu'ont pris les pays nucléaires au cours de la sixième Conférence d'examen du TNP de procéder à la destruction progressive de leurs arsenaux nucléaires, engagements qui sont restés toutefois sans effet puisque aucune action de la part de ces pays n'a été réalisée dans cette voie à ce jour, alors que nous sommes à la veille de la septième Conférence d'examen. Le TNP, en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, établit un cadre de normes et d'engagements qui doit jouir de la plus grande autorité. C'est là un acquis qui doit être renforcé par des engagements concrets et irréversibles de la part des États

(M. Dembri, Algérie)

nucléaires. À ce titre, les pays dotés de l'arme nucléaire ont des obligations et des responsabilités très précises dont l'exécution doit notamment permettre de renforcer le Traité et de donner pleinement effet aux dispositions de l'article VI portant sur le désarmement nucléaire. Ces pays doivent admettre que le statut dont ils bénéficient ne leur a pas été octroyé à jamais. C'est pourquoi ils sont instamment invités à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris lors de la dernière conférence d'examen du TNP d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, en prenant pour base les 13 mesures concrètes adoptées lors de cette même conférence. Cette demande en soi n'est pas exorbitante; elle est auréolée, comme vous tous ici le savez, de la légitimité conférée par la justice internationale. Comment ne pas rappeler qu'en juillet 1996 l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice soulignait que les États ont l'obligation «de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace»? Une première étape dans cette voie serait certainement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires adopté dans la ferveur, en 1996, et malheureusement en attente d'application. Quant à un traité sur les matières fissiles, il serait le corollaire d'un traité sur le désarmement nucléaire, voire l'une de ses pièces maîtresses s'il intégrait pleinement la question des stocks accumulés. Dans cet ordre d'idées, le concept de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, créées sur la base d'arrangements librement consentis et de nature à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales, s'inscrit dans le droit fil du TNP. Plusieurs régions du monde ont choisi de créer ces espaces exempts d'armes nucléaires, comme en témoignent les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba, qui sont considérés comme étant des avancées majeures vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Pour atteindre leur pleine portée et être totalement efficaces, ces accords doivent être complétés par des traités d'un même type au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie du Sud car ces deux régions du monde sont en permanence exposées à des risques de déstabilisation et d'embrasement. S'agissant de la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, sa réalisation butte encore sur le refus de l'État d'Israël, seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP, constituant ainsi une menace pour l'ensemble de la région. Ce pays refuse toujours de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'établissement d'une telle zone dans la région et ne se montre nullement disposé à soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA, ce qui est une source d'inquiétude et de préoccupation pour l'ensemble de la région.

Y aurait-il une clause occulte de dérogation et d'exemption pour ce pays, alors qu'on montre du doigt d'autres pays du Moyen-Orient et même des pays au-delà de cette zone à qui l'actualité médiatique attribue de sinistres desseins? À cet égard, ma délégation voudrait saluer la déclaration faite ici même par la Ministre suédoise des affaires étrangères qui a été ici jusqu'à présent le seul haut dignitaire à rompre cette loi du silence. Nous invitons donc tous les pays qui restent en dehors du TNP à se joindre à cet instrument en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et saluons à cette occasion la décision récente de Cuba d'y adhérer.

Mon pays, à l'instar d'une très grande majorité d'autres pays, a de bonne foi accepté en 1995 la prorogation indéfinie du TNP. Ces pays ont fait preuve d'une grande maturité et d'un sens des responsabilités en renonçant pour une durée indéfinie par cet acte à mettre au point ou à acquérir une technologie nucléaire autre que celle qui est destinée à des fins pacifiques

(M. Dembri, Algérie)

et de développement prioritaire de l'agriculture et de la santé. En contrepartie de cette renonciation, dans un esprit de confiance réciproque, les États nucléaires devaient s'acquitter de l'une de leurs obligations fondamentales, inscrites dans le Traité, qui consiste à donner des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, précisément pour avoir délibérément renoncé à l'utilisation militaire de l'atome. Là aussi, cet engagement attend sa réalisation historique. C'est ainsi que mon pays juge injustifié le retard pris dans la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité chargé de mener des négociations sur cette question. Concernant l'espace extra-atmosphérique, nous pensons que ce dernier est l'héritage commun de l'humanité et doit être conservé en tant que tel. Il existe plusieurs propositions très sérieuses concernant les grandes lignes d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Par-delà les initiatives proposées à la Conférence du désarmement, la proposition russo-chinoise que mon pays a examinée avec la plus grande attention offre elle aussi une conception très appréciable d'un tel traité, selon laquelle seules les activités relatives à l'utilisation pacifique de l'espace seraient légitimes.

Toutes les questions que je viens d'évoquer doivent trouver leur réponse au sein de la Conférence du désarmement. Nous conviendrons tous ici que les propositions sur un programme de travail n'ont pas manqué. Chacune de ces propositions a enrichi notre réflexion commune en ce sens, en y apportant sa propre valeur ajoutée. Elles forment ainsi une sorte de continuum qui est devenu la mémoire collective de la Conférence et constitue une source à laquelle nous puisons nécessairement en vue d'élaborer d'autres propositions sur un programme de travail acceptable par tous et pour tous.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition des cinq Ambassadeurs – M. Jean Lint, de la Belgique, M. Vega, du Chili, M. Camilo Reyes Rodriguez, de la Colombie, M. Henrik Salander de la Suède, ainsi que moi-même – que j'avais officiellement présentée dans ces mêmes lieux au nom de mes collègues, le 23 janvier 2003, et qui a été publiée sous la cote CD/1693.

Mon compagnon de route l'Ambassadeur Jean Lint vient de décrire avec précision comment cette proposition a fait son chemin et pourquoi elle recueille aujourd'hui un large soutien parmi les États membres de la Conférence. Il a rappelé que nous avons indiqué, dès sa conception, que ce texte restait ouvert à toutes les observations, à toutes les suggestions, à tous les amendements. Nous avons alors vivement encouragé les délégations à nous faire parvenir par écrit leurs éventuelles propositions d'amendement. C'est ainsi que nous avons reçu une proposition écrite de la part de la délégation chinoise concernant le mandat relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le 26 juin 2003, l'Ambassadeur Lint a officiellement présenté au nom des cinq Ambassadeurs une modification de notre proposition initiale, qui a été enregistrée aujourd'hui, portant sur ce même point et suggérant à la Chine une formule de compromis que celle-ci a acceptée.

Cette modification a également recueilli un large soutien, raison pour laquelle nous l'avons fait publier.

Ce dernier texte reste lui aussi ouvert à toutes les suggestions et modifications. L'intersession nous permettra sans nul doute de mener les consultations nécessaires en vue de recueillir l'avis de toutes les délégations sur ce sujet. Toutefois, les réactions si favorables

(M. Dembri, Algérie)

enregistrées chez certaines des puissances nucléaires nous permettent d'entrevoir les possibilités d'une vaste synthèse, si cette tendance d'esprit et cette volonté politique se maintiennent.

Les appréciations positives de la Russie et de la Chine et la position du Royaume-Uni, favorable au consensus, sont des jalons décisifs dans nos assises. Dans le cadre des consultations, ma délégation encouragera les États-Unis et la France à formuler par écrit les modifications qu'ils entrevoient. À mes collègues des États-Unis, j'adresse le vœu que nous puissions retrouver l'élan créateur et l'esprit de coopération dont a fait preuve l'Ambassadeur Éric Javitz pendant sa mission ici à Genève et dont je garde un souvenir non seulement des plus émus mais également un souvenir reconnaissant des efforts qu'il a entrepris aux côtés de ses collègues. S'agissant de la France à cet égard, l'intervention la semaine dernière de l'Ambassadeur François Rivasseau a particulièrement intéressé ma délégation. Avec une hauteur de vues qui transforme les miasmes délétères de l'analyse opportuniste ou circonstancielle, il nous a rappelé, en un élan oratoire qui prouve sa fréquentation assidue des auteurs du siècle des lumières, les liens diachroniques entre les engagements d'hier et les enjeux d'aujourd'hui et les responsabilités qui nous sont spécifiques dans la trame actuelle de l'action concrète, responsabilités à la fois collectives et individuelles.

Nous le rejoindrons sur le multilatéralisme pour la défense duquel il a fait un brillant plaidoyer.

Nous le rejoindrons sur la perception des nouvelles menaces. Cela dit, il nous paraît difficile qu'un État nucléaire pose dans l'absolu la nécessité de faire face à ses besoins propres de sécurité sans répondre à l'obligation de la sécurité de tous. Cette relation dialectique impose à la France de s'engager et, pourquoi pas, de prendre la tête du mouvement en faveur de la réalisation des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires en vertu du principe de la sécurité non diminuée de tous. C'est un devoir éthique et il faut le respecter. J'avoue avoir perçu dans le filigrane si ténu de l'intervention de mon collègue Rivasseau le sens subtil de l'anticipation et de la litote. En déclarant que son pays pourrait s'engager sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles, par référence au mandat Shanon, et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur laisse entrevoir la possibilité d'une approbation de deux des quatre mandats contenus dans la proposition des cinq Ambassadeurs. Cette lecture est possible et il reconnaîtra avec moi que la signification de l'œuvre d'art échappe à son auteur dès lors qu'elle est livrée au public.

Nous y trouvons, nous, États non dotés d'armes nucléaires, un bon début, nous qui citons toujours un des plus grands diplomates du Quai d'Orsay qui écrivait en ces moments dramatiques où se jouait le destin de son pays, «où notre gloire, où notre texte ... Et pour parer encore aux fastes de la scène, en quel cours de despote nous faudra-t-il chercher caution de nos grands commensaux?» – je cite de mémoire et espère n'avoir pas perdu de mots en route. M. Rivasseau reconnaîtra l'auteur de ce verset.

Je terminerai mon intervention en vous félicitant, Madame la Présidente, pour les efforts que vous n'avez cessé de déployer durant votre présidence afin de faire avancer nos travaux et de rapprocher les points de vue à cette fin. Nous avons pu apprécier tout particulièrement vos talents lors de la préparation du rapport annuel de la Conférence. À ce titre, ma délégation

(M. Dembri, Algérie)

se tiendra à votre disposition pour les consultations que vous proposez de mener durant l'intersession. Nous sommes d'avis que les Présidents et Présidentes de la Conférence doivent s'impliquer de manière soutenue dans nos délibérations, en vue de l'adoption rapide d'un programme de travail. À l'issue de cette session 2003 de la Conférence du désarmement, je forme les mêmes vœux que vous avez vous-même formulés, Madame, lors des tout premiers jours de votre mandat, par lesquels vous nous demandiez de faire en sorte que l'année 2004 ne soit pas une année stérile pour la Conférence et qu'elle débouche aussi sur un consensus concernant la proposition des cinq Ambassadeurs.

Nous espérons également qu'au cours de l'année prochaine la proposition relative à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence, émise par l'Ambassadrice d'Irlande, M^{me} Mary Whelan, en sa qualité de Présidente de la Conférence puisse trouver un écho favorable auprès de l'ensemble des délégations afin que ces organisations apportent leur contribution à nos débats. Nous savons pertinemment qu'elles ont de solides connaissances en la matière.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Dembri, de son intervention importante ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'invite à présent le représentant de la République islamique d'Iran, M. Eslamizad, à prendre la parole. J'ai cru comprendre qu'il demandait à le faire dans l'exercice de son droit de réponse.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, il a été fait mention de mon pays au cours de la séance précédente de la Conférence du désarmement et je me dois de prendre brièvement la parole dans l'exercice du droit de réponse de ma délégation.

Comme chacun le sait, la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran est inscrite à l'ordre du jour de la session en cours du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Directeur général de l'Agence a souligné que l'Iran collaborait davantage avec l'AIEA en fournissant à cette dernière des informations et en lui ouvrant l'accès à ses installations. Les autorités iraniennes estiment avoir fait à cet égard bien plus que ne l'exigeaient les obligations auxquelles le pays doit actuellement satisfaire. En outre, l'Iran a informé l'AIEA qu'il était disposé à engager des négociations avec l'Agence en vue de la conclusion d'un protocole additionnel. Ce fait a lui aussi été dûment reflété dans le tout dernier rapport du Directeur général de l'AIEA. Dans son rapport, M. El Baradei fait très explicitement état de la nécessité d'attendre de nouveaux échanges avec les autorités iraniennes et l'analyse des résultats des collectes de données et des échantillonnages effectués par l'AIEA pour se prononcer définitivement sur le programme nucléaire iranien.

La décision de dissiper par la plus grande transparence et une entière coopération avec l'AIEA les inquiétudes au sujet du programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran a été prise à l'échelon le plus élevé et sera maintenue jusqu'au bout. Nous appuyons sans réserve le paragraphe 9 de la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui a été adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, paragraphe qui est libellé comme suit:

(M. Eslamizad, République islamique d'Iran)

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est l'autorité compétente pour assurer et vérifier, selon son statut et son système de garanties, que les accords de garanties conclus par les États parties comme le stipule l'article III, paragraphe 1, du Traité sont respectés, afin d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée des utilisations pacifiques et ne serve à des armes ou autres dispositifs explosifs. Rien ne doit venir affaiblir l'autorité de l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard. Les États parties qui craignent que d'autres États parties ne respectent pas les accords de garanties conclus conformément au Traité devraient faire part de leurs préoccupations à l'AIEA, avec preuves et éléments d'information à l'appui, afin que celle-ci examine la situation, fasse une enquête, établisse des conclusions et décide des mesures à prendre conformément à son mandat.

Nous doutons fort que le fait d'exprimer des inquiétudes en la matière hors du cadre voulu puisse avoir des effets constructifs et nous avons la certitude que le recours à des pressions politiques ne manquerait d'avoir des répercussions, outre que la Conférence du désarmement n'est pas le lieu indiqué pour régler des affaires qui relèvent de l'AIEA.

La Conférence du désarmement a pour mission de négocier des traités sur le désarmement. Aujourd'hui, pour des raisons que chacun d'entre nous connaît fort bien, nous terminons une nouvelle session de la Conférence sans avoir fait de travaux de fond. Espérons qu'à la prochaine session nous aurons bien plus à faire que des déclarations de nature à exiger des délégations qu'elles exercent leur droit de réponse.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran d'avoir présenté son point de vue. Qu'il me soit permis de souligner simplement que, si j'ai bien compris, nous tous n'attendons qu'un règlement tout à fait pacifique et sans heurts du problème par un dialogue des plus constructifs. J'ai la conviction que nous sommes tous en mesure de nous en tenir à cette attitude.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si ce n'est pas le cas, qu'il me soit permis de faire quelques observations avant de clore la session de 2003.

La Conférence conclut aujourd'hui sa session de 2003. Je suis sincèrement reconnaissante à toutes les délégations de leur attitude constructive, qui a facilité l'adoption du rapport annuel par consensus. Je les en remercie vivement. Cela dit, nous sommes, encore et toujours, dans l'incapacité de donner à la communauté internationale la nouvelle de la percée qu'elle attend. De fait, tant d'événements qui se produisent aujourd'hui dans le monde nous font au contraire régresser dans la voie qui a été tracée à cette conférence. La dynamique actuelle du monde n'est pas nécessairement favorable à la paix mondiale. Il est tout aussi vrai, cependant, que la Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée ont maintes fois dans leur histoire fait la une des journaux. Toutes les réalisations passées de ces organes, notamment la Convention sur les armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Convention sur les armes chimiques, revêtent aujourd'hui une importance fondamentale pour la paix et la sécurité internationales. Ces instruments multilatéraux ont pour avantage non négligeable d'avoir eu une portée considérable, tant dans le temps que sur le plan de

(La Présidente)

l'universalité. Sans eux, la situation mondiale en matière de sécurité serait bien plus dangereuse qu'à présent et les possibilités qui s'offriraient à la communauté internationale de venir à bout des divers problèmes liés aujourd'hui à la sécurité seraient très limitées. Le long chemin que nous avons parcouru jusqu'ici doit nous encourager à déployer inlassablement des efforts à l'échelon multilatéral, aussi difficiles et lents que soient nos progrès dans cette voie.

Je suis reconnaissante à la Ministre des affaires étrangères du Japon, M^{me} Kawaguchi, d'avoir exprimé ici la semaine dernière avec tant d'élégance la volonté politique qu'a le pays qui assure la présidence de la Conférence de promouvoir le désarmement et la paix par divers moyens et notamment par le biais d'instruments multilatéraux. En outre, je remercie le Secrétaire d'État norvégien, M. Kim Traavik, du message analogue qu'il nous a adressé. Je suis convaincue que, à défaut d'une telle volonté politique chez les États membres, il ne sera pas possible, en définitive, de réaliser l'objectif que nous visons aujourd'hui ici. Il importe que tous les États retrouvent un intérêt politique pour le désarmement multilatéral. J'ai l'espoir qu'un grand nombre de dignitaires viendront prendre la parole à la Conférence en 2004.

La Conférence se heurte toujours au même problème qu'il y a un an: Comment trouver un équilibre entre les différentes questions prioritaires à inscrire à son programme de travail? La proposition avancée par les cinq Ambassadeurs, qui jouit de l'appui de tout un éventail de délégations, offre une solution réaliste qui nous permettrait justement de trouver cet équilibre délicat. Des signes encourageants ont été donnés récemment au sujet de la proposition considérée. Cette évolution offrira certainement à la présidence un utile point de départ des consultations qu'elle mènera pendant l'intersession.

À cet égard, je tiens à appeler l'attention des délégations sur le paragraphe 15 *bis*, devenu le paragraphe 16, du rapport annuel, qui renvoie au débat sur la question des couplages et d'une approche s'inscrivant dans une perspective ouverte. Je crois que ce débat illustre le problème qui est au cœur de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence. Tout accord qui interviendrait dans cet organe multilatéral qu'est la Conférence devrait nécessairement mettre en équilibre des intérêts différents. Je veux demander à toutes les délégations de réfléchir, au cours de l'intersession prochaine, non seulement à leurs propres priorités, mais aussi aux moyens qui s'offriraient de trouver un équilibre entre ces priorités-là et celles d'autres délégations.

Un autre fait notable est intervenu en 2003, à savoir l'examen, mentionné au paragraphe 22 *bis*, devenu le paragraphe 23, «d'autres» questions qui pourraient elles aussi avoir un rapport avec le climat actuel sur le plan de la sécurité internationale. On peut légitimement avancer que d'autres questions intéressant collectivement les États peuvent être repérées étant donné que la situation sur le plan de la sécurité est aujourd'hui, sans aucun doute, réellement différente de celle qui prévalait pendant la guerre froide. Ce point mérite que nous y réfléchissions sans pour autant délaissier les questions traditionnelles.

Cette année, plusieurs délégations ont abordé plus particulièrement en plénière le fond de certaines questions. Il y a eu quelques échanges après ces déclarations-là. Il conviendrait d'encourager davantage l'année prochaine de tels échanges sur le fond, puisque c'est là, en somme, la vocation première de la Conférence. Nous devons accepter que, même en l'absence d'un programme de travail et en attendant un accord à ce sujet, la Conférence peut

(La Présidente)

engager des débats de fond susceptibles de servir l'objectif global de la paix et de la sécurité internationales. L'utilisation des séances plénières à cette fin, comme cela s'est fait cette année, offre un moyen de réaliser cet objectif; il serait peut-être bon de systématiser davantage de tels échanges.

Pendant l'intersession, j'ai l'intention de poursuivre, en étroite coordination avec le Président entrant, mes consultations sur les moyens de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve, selon le mandat que me donne le rapport annuel. L'atout le plus précieux dont je disposerai pour ce faire sera la somme des efforts déployés au cours de ces dernières années par divers ambassadeurs, y compris ceux qui m'ont précédée à la présidence, ainsi que d'autres efforts faits par divers pays dans l'espoir de trouver un terrain d'entente. J'invite toutes les délégations à continuer de collaborer à ce que nous entreprenons pour rétablir des bases meilleures et plus sûres sur lesquelles la Conférence puisse s'appuyer pour mener des travaux significatifs en 2004.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de souligner que je n'aurais pas pu accomplir mes tâches de Présidente sans l'aide et l'appui précieux du secrétariat. Je remercie M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Enrique Roman-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, ainsi que M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques. Au nom de tous, je tiens aussi à remercier les interprètes de leurs services hautement professionnels.

Avant de lever la séance, j'informe la Conférence que, le Kazakhstan ayant décidé de renoncer à la présidence de la Conférence, les représentants des États membres dont le nom suit assureront la présidence de la Conférence en 2004, conformément au paragraphe 9 du Règlement intérieur: le Kenya, du 1^{er} janvier au 15 février, la Malaisie, du 16 février au 14 mars, le Mexique, du 15 mars au 23 mai, la Mongolie, du 24 mai au 20 juin, le Maroc, du 21 juin au 15 août, et le Myanmar, du 16 août au 31 décembre 2004.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui et la session de 2003 de la Conférence du désarmement est close.

La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le mardi 20 janvier 2004 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.
